



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/43/PV.53
23 novembre 1988

FRANCAIS

Quarante-troisième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 53e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 17 novembre 1988, à 10 heures

Président : M. RANA (Vice-Président) (Népal)

Question des îles Falkland (Malvinas) [34]

- a) Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
- b) Rapport du Secrétaire général
- c) Rapport de la Quatrième Commission
- d) Projet de résolution

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

En l'absence du Président, M. Rana (Népal), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINT 34 DE L'ORDRE DU JOUR

QUESTION DES ILES FALKLAND (MALVINAS)

- a) RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ETUDIER LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX (A/43/23 (Partie VII), A/AC.109/962)
- b) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/43/799)
- c) RAPPORT DE LA QUATRIEME COMMISSION (A/43/801)
- d) PROJET DE RESOLUTION (A/43/L.27)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note du rapport de la Quatrième Commission distribué sous la cote A/43/801?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je propose que la liste des intervenants sur ce point soit close aujourd'hui à midi.

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée accepte cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au Rapporteur du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, M. Ahmad Farouk Arnouss, de la République arabe syrienne, afin qu'il présente le rapport du Comité.

M. ARNOUSS (République arabe syrienne), Rapporteur du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (Comité spécial des Vingt-Quatre) (interprétation de l'arabe) : En ma qualité de rapporteur du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le chapitre X du rapport du Comité spécial distribué sous la cote A/43/23 (Partie VII), dans lequel il est fait état de l'examen par le Comité de la question des îles Falkland (Malvinas).

M. Arnouss

Dans son examen de la situation du Territoire, le Comité spécial s'est inspiré de la résolution 42/19 du 17 novembre 1987 et de la résolution 42/71 du 4 décembre 1987 sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux adoptées par l'Assemblée générale.

Dans le cadre de cet examen, le Comité spécial a entendu trois pétitionnaires intéressés par la question. Le Représentant permanent de l'Argentine a participé aux travaux du Comité comme il l'avait fait lors des précédentes sessions. La délégation du Royaume-Uni n'y a pas participé.

A la suite de l'examen de ce point, le Comité spécial, à sa 1339e séance, le 11 août, a adopté un projet de résolution présenté par le Chili, Cuba et le Venezuela, qui apparaît au paragraphe 14 du chapitre X du rapport. Dans cette résolution, le Comité rappelle la résolution 1514 (XV) adoptée le 14 décembre 1960 par l'Assemblée générale ainsi que les autres résolutions adoptées par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Comité spécial sur cette question. Il réaffirme que la seule manière de mettre fin à la situation coloniale très particulière des îles Falkland (Malvinas) est de parvenir à un règlement négocié et pacifique du conflit de souveraineté entre les Gouvernements de la République argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Le Comité note avec satisfaction que le Gouvernement de l'Argentine a réaffirmé son intention de se conformer aux résolutions appropriées de l'Assemblée générale.

Le Comité exprime le regret qu'en dépit du large appui international à une négociation globale entre les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni portant sur tous les aspects de l'avenir des îles Falkland (Malvinas), les résolutions de l'Assemblée générale sur cette question n'aient pas encore commencé à être appliquées.

C'est pourquoi le Comité prie instamment les deux Gouvernements de reprendre les négociations et réaffirme son appui sans réserve au Secrétaire général, qui a entrepris une nouvelle mission de bons offices à cet égard.

Les déclarations qui ont été faites au cours du débat seront consignées dans le compte rendu sténographique (A/AC.109/PV.1339) de la 1339e séance du Comité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant du Brésil qui souhaite présenter le projet de résolution A/43/L.27.

M. NOGUEIRA-BATISTA (Brésil) (interprétation de l'espagnol) : Une fois de plus, j'ai l'honneur de présenter, au nom de ses auteurs, le projet de résolution sur la question des îles Malvinas. Je n'ai pas pour autant l'intention de répéter la position du Gouvernement brésilien qui, depuis 1833, appuie sans réserve les droits de souveraineté de l'Argentine sur ces îles.

En cette occasion, je désire simplement indiquer, avec les autres auteurs, quel est le cadre de négociations qui pourrait, dans le strict respect de la Charte des Nations Unies, permettre de régler l'ensemble des problèmes qui séparent la République argentine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le projet de résolution A/43/L.17, que je présente au nom de la Bolivie, de la Colombie, de Cuba, du Ghana, du Honduras, de l'Inde, du Mexique, du Pérou, de l'Uruguay, du Venezuela, de la Yougoslavie et du Brésil est, sur le fond, identique à la résolution 42/19.

M. Nogueira-Batista (Brésil)

Ce projet demeure par conséquent objectif et équilibré, le but étant de promouvoir le renforcement d'un processus de négociation entre deux Etats Membres de notre organisation.

Dans le préambule du projet de résolution A/43/L.27, il est fait référence au rapport du Secrétaire général ainsi qu'au vœu général de la communauté internationale de voir les deux gouvernements intéressés régler de façon pacifique et définitive tous leurs différends, dans le cadre plus large de la Charte des Nations Unies. Il y est également pris acte de la volonté manifestée par les deux parties de normaliser leurs relations. En outre, l'Assemblée s'y déclare convaincue que la recherche de cet objectif serait facilitée par des négociations qui aboutiraient au renforcement de la confiance mutuelle et au règlement des problèmes en suspens, y compris tous les aspects de la question concernant l'avenir des îles.

En conséquence, au paragraphe 1 du dispositif, l'Assemblée prie de nouveau les parties d'entamer des négociations dans ce sens, sans préjuger du résultat ou des moyens qu'elles considèrent comme étant appropriés pour parvenir à un accord réciproque. Le texte conserve ainsi une stricte neutralité et n'affecte nullement les positions de principe d'aucune partie.

Aux paragraphes 2 et 3 du dispositif, il est fait référence à la mission de bons offices du Secrétaire général, lequel est prié de présenter un rapport à l'Assemblée à sa quarante-quatrième session. Les auteurs du projet de résolution tiennent à remercier le Secrétaire général des efforts qu'il déploie pour s'acquitter de sa mission, tel que cela ressort du rapport publié sous la cote A/43/799, ainsi que de sa volonté de rechercher à établir un dialogue entre les parties.

Comme le Secrétaire général Pérez de Cuéllar le dit dans le rapport en question,

"Il faut agir, sans perdre de temps, pour essayer de surmonter les divergences de vues qui séparent actuellement les deux pays." (A/43/799, par. 6)

Nous espérons qu'il se créera entre l'Argentine et le Royaume-Uni un climat de volonté politique et de confiance mutuelle qui leur permettra de normaliser, très bientôt, leurs relations et de régler leur différend sur les îles Malvinas.

C'est dans cet esprit que nous présentons le projet de résolution A/43/L.27 et que, au nom de ses auteurs, nous demandons à l'Assemblée de lui accorder le plus large appui.

M. MOYA PALENCIA (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : Il est vraiment lamentable de constater qu'alors que différents conflits régionaux ont été réglés ou sont, pour le moins, en voie de règlement grâce au dialogue et à la négociation, non seulement les îles Malvinas, Géorgie du Sud et Sandwich du Sud sont toujours une enclave coloniale de notre continent, mais le Royaume-Uni de Grande-Bretagne ne manifeste pas la moindre volonté politique d'entamer des pourparlers avec la République argentine sur cette question, tel que cela a été demandé de façon itérative dans les résolutions de l'Assemblée générale.

L'occupation des îles Malvinas remonte à 1833. C'est donc cette année le cent cinquante-cinquième anniversaire de la présence d'éléments militaires et civils britanniques sur des îles qui font indubitablement partie du territoire argentin et dont l'indépendance a été proclamée en 1810, comme celle du reste du pays, qui exerçait ainsi son droit à l'autodétermination et affirmait sa condition de territoire d'un Etat souverain. Depuis plus d'un siècle et demi, la pointe australe de notre continent souffre de cette blessure toujours ouverte, vestige anachronique du colonialisme européen.

L'histoire récente de la planète est l'histoire de la décolonisation. C'est là le fait le plus important de la vie de nos peuples en ce siècle qui touche à sa fin. La décolonisation est aussi l'un des plus importants succès remportés par les Nations Unies et, à elle seul, suffirait à en justifier l'existence. C'est grâce à la décolonisation qu'existent aujourd'hui bien plus d'Etats libres et souverains - démocratiques pour la plupart - que jamais auparavant et que l'Organisation, composée à l'origine de 51 Etats Membres, en compte maintenant 159.

L'occupation des îles Malvinas par le Grande-Bretagne en 1833 offre un exemple des graves conséquences qu'ont entraînées pour d'autres peuples au XIXe siècle les rivalités entre puissances européennes qui, souvent, réglaient leurs différends par la cession de leurs colonies ou en tentant de nouvelles aventures de conquête.

Mais 155 ans d'occupation illégale des îles Malvinas ne légitiment pas le vice d'origine. Le droit à l'autodétermination et à la souveraineté des peuples, dans le cas précis du peuple argentin, est inaliénable et imprescriptible, comme en a toujours décidé le droit des gens, inspiré des philosophes espagnols du XVIIe siècle, et ce, dès le moment où les navigateurs européens eurent découvert de nouvelles routes et de nouveaux territoires.

M. Moya Palencia (Mexique)

Dans cette affaire, l'Argentine a fait montre d'un esprit de dialogue et de modération digne d'éloges. Par contre, son homologue s'est livré au mois de mars de cette année à des manœuvres militaires dans les îles Malvinas, au mépris des résolutions adoptées par l'Assemblée générale en ce qui concerne tant les îles Malvinas que l'établissement d'une zone de paix et de coopération dans l'Atlantique Sud, ce qui a donné lieu à une réunion importante du Conseil de sécurité à laquelle mon pays a fait entendre sa voix en temps opportun pour défendre la position argentine.

Malheureusement, la question des îles Malvinas ne fait toujours pas l'objet de négociations parce qu'on voudrait placer au centre de la discussion le droit supposé à l'autodétermination de sa population actuelle. Comme nous l'avons déjà souligné, la résolution 1514 (XV) stipule clairement que les peuples ont le droit de se décoloniser par l'exercice de leur droit à l'autodétermination lorsqu'ils sont soumis à la domination étrangère; mais il n'en va pas ainsi pour la population britannique des îles Malvinas, qui ne cherche pas à acquérir l'indépendance ni à constituer un nouveau pays et qui se compose de citoyens de la puissance qui, bien qu'elle n'en ait absolument pas le droit, occupe les îles. Qui plus est, dans le cas d'enclaves territoriales, la résolution 1514 (XV) stipule que la décolonisation consiste précisément à restituer les territoires occupés sous domination coloniale à l'Etat qui a un droit souverain sur ces territoires.

M. Moya Palencia (Mexique)

L'objectif visé dans le projet de résolution A/43/L.27, parrainé par le Mexique, est seulement de veiller à ce que les deux parties au conflit entament un dialogue, procèdent à un échange de vues, examinent en profondeur le problème et essaient d'aboutir à un règlement négocié. Le règlement pacifique des différends entre Etats est un impératif de la Charte des Nations Unies qui, dans le cas présent, doit s'appliquer pleinement. Le Mexique fait le voeu que cette règle internationale s'applique dans le cas des îles Malvinas et que, grâce au dialogue et au respect du droit, cette ultime enclave coloniale en Amérique latine puisse disparaître.

M. PEÑALOSA (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : A notre grand regret, la question des îles Malvinas est toujours un point prioritaire à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. C'est l'une des questions de colonisation les plus vieilles et les plus controversées qui subsistent encore aujourd'hui. Nul n'en ignore l'historique. Qu'il suffise de rappeler les longs et lents entretiens menés pendant de nombreuses années par les parties intéressées que des liens culturels et historiques de longue date unissent.

Depuis le retour de l'Argentine à la démocratie, il est apparu nécessaire de reprendre le processus susceptible de conduire à une solution définitive du conflit. Pendant cette période, les progrès ont également été lents, mais l'on commence à entrevoir des signes évidents de bonne volonté entre les parties intéressées. D'un côté, nous voyons la République d'Argentine ouvrir la porte, après une période de transition difficile, à des entretiens destinés à régler tous les aspects liés au problème des îles. Non seulement elle s'est dite résolue à respecter la médiation des Nations Unies conformément aux dispositions de la résolution 42/19, mais elle a aussi assuré qu'elle respecterait les droits des habitants des îles, y compris leur mode de vie, leurs traditions et leur identité culturelle.

Cette attitude positive et très souple contraste avec celle adoptée par le Gouvernement britannique, qui n'a manifesté aucune volonté ou désir de reprendre un dialogue ouvert dans le cadre des paramètres et exigences de la Charte des Nations Unies. Ce refus de faciliter le lancement d'un processus en vue d'aboutir à une solution définitive du problème conformément aux mandats de notre organisation est d'autant plus inquiétant qu'il est le fait d'un pays siégeant en permanence au Conseil de sécurité.

M. Peñalosa (Colombie)

Le soutien accordé, à la quarante-deuxième session, par le Gouvernement du Royaume-Uni à la Déclaration faisant de l'Atlantique Sud une zone de paix et de coopération, qu'il a de nouveau approuvée cette année, semble indiquer un changement d'attitude de la part de ce gouvernement, comme l'ont relevé plusieurs dirigeants de la région. En effet, il coïncide avec une déclaration officielle dans laquelle le Gouvernement britannique a exprimé son désir de normaliser ses relations avec l'Argentine.

Ces manifestations de bonne volonté sont devenues moins crédibles lorsque le Royaume-Uni, en dépit des efforts et des appels des gouvernements de la région, a lancé l'opération "Fire Focus" pendant la période du 7 au 31 mars dernier. Ces manœuvres militaires ont été vigoureusement critiquées par la communauté internationale, notamment par le Gouvernement de la Colombie, comme nous avons eu l'occasion de le souligner, le 16 mars dernier, devant le Mouvement des pays non alignés et, le 17 mars dernier, au Conseil de sécurité. Nous avons insisté sur le fait que le problème des îles Malvinas affecte profondément toute l'Amérique latine.

Aussi avons-nous parrainé et appuyé de façon inconditionnelle le projet de résolution contenu dans le document A/43/L.27. Ce projet reprend les initiatives du précédent et, comme lui, s'inscrit parfaitement dans le cadre des règles établies par l'Organisation pour le règlement des conflits.

La Colombie n'a jamais été favorable au recours à la force pour le règlement des conflits. Le règlement pacifique des différends a toujours été et reste le principe de base de notre politique extérieure. Le projet de résolution dont nous sommes saisis offre une approche juste, large et flexible qui invite à un dialogue ouvert et sans condition, lequel, à nos yeux, peut conduire à un règlement pacifique du problème.

Ma délégation souhaite renouveler son appui à l'Argentine et lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte son soutien à ce projet de résolution, en reconnaissance des efforts du Secrétaire général et de ses bons offices et comme preuve de notre respect et notre fidélité aux principes fondamentaux de notre organisation.

Le conjoncture internationale a radicalement changé cette année. Les problèmes et les conflits, dont la solution paraissait hors de portée, sont désormais sur le point d'être réglés, et la compréhension entre les grandes puissances a permis d'aboutir à des accords historiques qui, il y a encore peu de temps, semblaient irréalisables. Face à ce processus apparemment irréversible de

M. Peñalosa (Colombie)

détente, nous voulons être optimistes. C'est pourquoi nous ne perdons pas l'espoir que le Gouvernement de la Grande-Bretagne adoptera une attitude de conciliation qui permettra la reprise du dialogue avec la République d'Argentine en vue d'une solution juste du problème des îles Malvinas. Tel est le souhait de tous les Latino-Américains.

M. ORAMAS OLIVA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Le climat de détente et la solution négociée de conflits existant à l'heure actuelle dans le monde n'ont pas encore permis qu'une solution soit trouvée à la situation grave qui s'est créée dans l'Atlantique Sud pendant le conflit des Malvinas. Depuis lors, l'Assemblée générale a souligné la nécessité pour les parties belligérantes, le Royaume-Uni et la République d'Argentine, de s'asseoir à la table des négociations de façon à régler pacifiquement et directement cette situation anachronique qui a coûté tant de vies à ces deux pays en 1983.

M. Oramas Oliva (Cuba)

On ne peut imputer à l'Argentine la non-exécution de cette recommandation; c'est en raison de l'entêtement de la puissance occupante qu'à la veille du trentième anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 1514 (XV), le problème des îles Malvinas reste inscrit à l'ordre du jour et présent dans nos préoccupations.

Il est temps d'éradiquer le colonialisme de la face de la terre; mais cela ne deviendra jamais réalité tant qu'un seul territoire restera soumis aux desseins d'une puissance étrangère.

On connaît bien, ici, les arguties auxquelles recourent les puissances administrantes pour bafouer nos décisions, les légitimes aspirations des peuples et en particulier nos désirs de paix, de paix juste et durable, dans la liberté.

Chaque peuple a le droit inaliénable de décider pour lui-même et par lui-même de son propre destin.

C'est pourquoi nous devons être intransigeants avec ceux qui compromettent cette aspiration de l'homme et exiger de la puissance occupante que, sans plus tarder, elle respecte les appels répétés de l'Assemblée générale et restitue à la République soeur de l'Argentine sa souveraineté sur les îles Malvinas, qui sont partie intégrante de son territoire national.

Si nous voulons faire une contribution substantielle au processus de détente qui se développe sur la planète, l'heure est alors venue de résoudre par la négociation la situation des Malvinas, comme l'a demandé ici la République argentine. Nous lançons donc un appel au Royaume-Uni pour qu'il écoute la clameur de la communauté internationale et négocie la restitution des Malvinas et engage le dialogue, rétablissant ainsi le climat voulu pour que nos peuples d'Amérique puissent consacrer, dans la paix, toutes leurs énergies et toutes leurs ressources à la promotion de leur bien-être.

C'est pour toutes ces raisons que Cuba se porte coauteur du projet de résolution A/43/L.27 et forme, de cette tribune, des vœux pour la prompte solution de ce conflit par le dialogue et par des négociations sereines et constructives.

M. TAVERAS-GUZMAN (République dominicaine) (interprétation de l'espagnol) : La délégation de la République dominicaine, représentant un pays épris de paix et respectueux des objectifs de la Charte des Nations Unies, ne pouvait faire moins que de joindre sa voix à celles des autres pays de l'Amérique latine et d'autres Etats Membres qui ne cessent d'exprimer leur appui à l'aspiration du peuple argentin de rétablir sa pleine souveraineté sur l'ensemble de son territoire national.

M. Taveras-Guzman (Rép. dominicaine)

Malheureusement, l'Assemblée générale se réunit une fois de plus pour examiner la question des îles Malvinas sans que l'on ait constaté à ce jour un progrès sensible vers la solution du conflit qui maintient un climat d'insécurité et de tension dans la région de l'Atlantique Sud, au risque de compromettre la paix et la sécurité de tout notre continent latino-américain.

Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général de l'Organisation pour la mission de bons offices dont il s'est toujours acquitté conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur cette question et, en particulier, pour les efforts qu'il ne cesse de déployer pour maintenir le dialogue entre les deux parties au différend.

C'est avec inquiétude que nous prenons note des plaintes relatives à l'accroissement disproportionné des fortifications militaires dans les îles auquel procède le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, tandis que nous rejetons toute tentative faite pour intensifier les tensions dans la région.

Notre délégation réaffirme et fait siennes les déclarations faites par le Ministre des relations extérieures de notre pays à l'Organisation des Etats américains en ce qui concerne le conflit de l'Atlantique Sud, consciente de l'intérêt que présente pour la communauté internationale une solution négociée juste et stable et l'élimination des vestiges honteux du colonialisme dans notre région.

Des problèmes comme celui de l'Atlantique Sud nous rappellent que l'affirmation selon laquelle l'Amérique latine a progressé sur la voie de la souveraineté nationale pour découvrir que la distance qui sépare ses espoirs légitimes des possibilités réelles non satisfaites est encore grande n'a jamais revêtu une si grande signification qu'aujourd'hui.

C'est pour cette raison que notre délégation souhaite se porter coauteur du projet de résolution qui vient d'être présenté et pour lequel elle votera en solidarité avec les pays de la région et d'autres Etats Membres, étant entendu qu'une fois approuvé il ne deviendra pas partie de la pléthore de résolutions adoptées sur ce sujet mais servira plutôt d'élément de base à l'instauration, par le dialogue, d'une paix juste et équitable non seulement pour les parties belligérantes mais pour toute la communauté internationale.

M. ALZAMORA (Pérou) (interprétation de l'espagnol) : On procède cette année à l'examen du problème des Malvinas en un moment de détente internationale marquée, caractérisée par la recherche de solutions pacifiques et négociées aux conflits et par le démarrage de processus de rapprochement et d'entente y conduisant.

Dans ce contexte renouvelé et stimulant que la communauté internationale accueille avec satisfaction et encourage et où il incombe aux Nations Unies d'organiser les choses et de les orienter dans la bonne direction, le cas des Malvinas revêt cette année une signification et une importance toutes particulières, dans la mesure où il s'incorpore dans le processus mondial de détente et d'entente et où les parties manifestent leur volonté de coopérer avec bonne foi afin qu'il soit possible d'enregistrer des progrès.

M. Alzamora (Pérou)

C'est à cette fin que l'Assemblée générale a approuvé ces dernières années un appel aux négociations que nous devons renouveler aujourd'hui si nous voulons faciliter aux parties la voie du dialogue et nous rapprocher d'une paix véritable et permanente.

C'est dans ce même esprit que le Pérou participe au débat, conformément à ses positions de principe, à son respect de la justice, à son sens de l'histoire, persuadé que l'évolution du climat international, la maturation du processus dans l'intérêt des parties rendront cette occasion particulièrement propice pour amorcer une nouvelle étape constructive.

Des considérations permanentes d'ordre régional et mondial étayent cette position. La persistance d'un grave foyer de tension dans la région et ses répercussions négatives sur les différents aspects des relations régionales, continentales et internationales constituent un facteur permanent de déstabilisation dans la zone parce que le maintien forcé d'une situation anachronique impose des exigences de sécurité exagérées, avec les coûts politiques et économiques et les réactions en chaîne que cela entraîne. Ce processus place l'Amérique latine dans une situation risquée pour sa sécurité, étant donné que la militarisation croissante de la zone compromet la paix et le processus de désarmement et de détente dans la région.

A son tour, cette situation influe sur la sécurité des zones maritimes où il est également indispensable, comme en a décidé l'Assemblée, d'entamer un processus de détente, de réduire la présence militaire et d'éliminer les armes nucléaires, dans un effort concerté pour supprimer des foyers de conflits qui menacent la sécurité et entravent le développement et pour consolider au contraire la coexistence pacifique et la coopération.

Pour permettre à l'Assemblée générale de s'acquitter de sa responsabilité délicate au service de la paix, nous avons présenté le projet de résolution A/43/L.27, dont ma délégation est l'un des auteurs, et qui vise la normalisation des relations entre l'Argentine et le Royaume-Uni et l'amorce d'un dialogue ouvert et franc, qui incite à la confiance qu'exige une négociation sur toutes les questions en suspens et favorise la solution juste, globale et définitive du différend. Ma délégation s'engage une fois de plus à oeuvrer de façon sincère et constructive à la réalisation de cet objectif.

M. KAM BINNS (Panama) (interprétation de l'espagnol) : La question des îles Malvinas est examinée cette année dans un climat international favorable, de toute évidence, à la détente, à l'établissement de la confiance et à la solution négociée des conflits.

Les Accords de Genève sur une solution pacifique de la situation en Afghanistan, le cessez-le-feu dans la guerre entre l'Iran et l'Iraq, l'acceptation par le Front Polisario et le Gouvernement du Maroc du plan de paix des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine pour le règlement du problème du Sahara occidental, les perspectives encourageantes d'une application rapide du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, le dialogue en cours sur la question du Kampuchea, la volonté des parties de trouver avant le 1er janvier 1989 un règlement négocié au problème de Chypre sous tous ses aspects, le processus de paix en Amérique centrale quelles que soient les difficultés d'exécution, les propositions visant à améliorer la situation dans la péninsule de Corée sont autant d'éléments importants qui montrent une tendance de plus en plus marquée à rechercher des solutions négociées aux conflits entre les Etats. Cette tendance constructive doit être appuyée et encouragée, ses résultats positifs doivent être consolidés, mais parallèlement, il est indispensable qu'elle s'étende à d'autres conflits qui jusqu'à présent semblent résister à ses effets bénéfiques. C'est dans ce contexte que ma délégation tient à inscrire aujourd'hui l'examen de la question des îles Malvinas.

Depuis que la question a été examinée pour la première fois à l'Assemblée générale en 1965, la communauté internationale a établi sans équivoque que les négociations entre le Royaume-Uni et l'Argentine sont le moyen le plus approprié de trouver une solution pacifique au différend qui oppose les deux pays sur la question de la souveraineté sur les îles malouines. Cette position a été invariablement réaffirmée par l'Assemblée générale chaque fois qu'elle s'est penchée sur le sujet. Cela est confirmé notamment dans les 16 résolutions approuvées successivement au cours des 16 dernières années, ce qui traduit une cohésion inaltérable et une adhésion fidèle au principe de la solution pacifique des différends internationaux.

Dans sa résolution 42/19 adoptée voilà exactement un an aujourd'hui, l'Assemblée générale a réitéré son appel aux deux gouvernements pour qu'ils engagent des négociations afin de trouver le moyen de régler pacifiquement les problèmes en suspens entre les deux pays, y compris tous les aspects relatifs à l'avenir des îles Malvinas, conformément à la Charte des Nations Unies.

M. Kam Binns (Panama)

Dans cette même résolution, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de poursuivre sa mission renouvelée de bons offices afin d'aider les parties à résoudre pacifiquement leur différend.

Mais, et cela contraste avec les signes encourageants que j'ai mentionnés au début de la présente déclaration, le Secrétaire général, dans son rapport sur la question, a indiqué :

"Je regrette donc d'avoir à signaler une fois de plus que les conditions nécessaires pour que je puisse m'acquitter du mandat qui m'a été confié par l'Assemblée générale ne semblent pas être remplies." (A/43/799, par. 6)

Plus loin, il note que l'incapacité des parties

"... d'engager un dialogue véritable au sens de la résolution 42/19 est décevante. Elle l'est encore plus si l'on considère, notamment, le temps qui s'est écoulé depuis le conflit de 1982 et la tendance actuelle à un effort renouvelé pour rechercher des solutions pacifiques aux différends internationaux." (Ibid.)

M. Kam Binns (Panama)

Pour les pays latino-américains, la déception est encore plus grande, car cela fait 155 ans que ces îles subissent une occupation illégale, 155 ans que l'intégrité territoriale de l'Argentine est violée, 155 ans que l'Amérique latine, qui appuie solidairement la revendication légitime de l'Argentine de voir restaurer la souveraineté effective sur les îles Malvinas, subit cet affront.

Nous déplorons plus encore que les négociations demandées à maintes reprises par la communauté internationale n'aient pu être entamées à cause du refus de l'une des parties, qui est également membre permanent du Conseil de sécurité. Il est certain que la Charte des Nations Unies impose à tous les Etats Membres l'obligation de régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, de manière à ne mettre en danger ni la paix, ni la justice, ni la sécurité internationales. Cependant, nous estimons que les membres permanents du Conseil de sécurité, outre les privilèges que leur confère leur statut, ont des responsabilités particulières en ce qui concerne le maintien de la paix et la sécurité internationales. Par conséquent, il faut espérer que leur comportement sera conforme à leur mission et qu'ils contribueront à la réalisation de ces nobles objectifs. Nous ne saurions concevoir qu'un membre permanent du Conseil de sécurité persiste dans une attitude négative qui contribue à perpétuer une injustice et à menacer la paix et la sécurité internationales, dont le maintien relève de leur responsabilité particulière.

C'est pour cette raison que nous lançons un appel au Royaume-Uni pour qu'il participe à la nouvelle dynamique de dialogue, de concertation et d'entente qui se manifeste aujourd'hui dans le monde entier, et pour qu'il se conforme sans plus tarder, et sans imposer des conditions préalables, aux résolutions de l'Assemblée générale sur la question des îles Malvinas et montre qu'il est sérieusement disposé à négocier de bonne foi avec le Gouvernement de l'Argentine pour régler de manière pacifique et définitive les problèmes en suspens entre les deux pays.

Le projet de résolution A/43/L.27, dont ma délégation souhaite devenir l'un des auteurs, fournit une fois de plus un cadre approprié pour le règlement de ces différends et le Secrétaire général a indiqué qu'il est disposé à prêter son concours aux Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni pour la réalisation de cet objectif.

Que manque-t-il donc? Simplement la volonté politique de la part du Royaume-Uni d'entamer le processus de négociation.

M. Kam Binns (Panama)

Souhaitons que l'an prochain nous serons en mesure de compter les négociations sur les îles Malvinas parmi les événements positifs dont la communauté internationale se félicitera alors.

M. NAVAJAS-MOGRO (Bolivie) (interprétation de l'espagnol) : L'échec des tentatives de résoudre la question des îles Malvinas contraint les Etats Membres à examiner cette question pour la septième fois en assemblée plénière.

Nous avons pris note du chapitre X, relatif aux îles Malvinas, du rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [A/43/23 (Partie VII)], qui contient également la résolution A/AC.109/972, adoptée lors de la session du Comité spécial en août dernier, et dans laquelle celui-ci

"Réaffirme que la seule manière de mettre fin à la situation coloniale particulière"

que comporte cette question réside dans le règlement pacifique et négocié du différend sur la souveraineté qui sépare ces deux pays.

Le Comité note également avec satisfaction que l'Argentine a réaffirmé son intention de se conformer aux résolutions de l'Assemblée générale relatives à la question, tout en regrettant par ailleurs qu'en dépit de ce fait, et malgré le large appui international à ces négociations, les résolutions sur cette question n'aient pas encore commencé à être appliquées. Le Comité termine en priant instamment les parties de reprendre les négociations afin de trouver une solution au problème et appuie la "nouvelle mission de bons offices" entreprise par le Secrétaire général sur cette question.

Nous tenons également à remercier le Secrétaire général du rapport (A/43/799) qu'il a présenté à l'Assemblée générale, en application de la résolution 42/19, adoptée l'an dernier. Le Secrétaire général, dans ce rapport, indique clairement qu'il a continué à maintenir des contacts avec les deux gouvernements, à New York avec le Président de la République argentine et à Londres avec le Premier Ministre du Royaume-Uni, ainsi qu'avec les Ministres des affaires étrangères et autres représentants des deux pays afin de leur offrir tout le concours qu'ils peuvent souhaiter dans la recherche d'une solution pacifique de cette question.

M. Navajas-Mogro (Bolivie)

Cependant, il indique que les positions des deux gouvernements n'ont pas changé. Il signale que le Royaume-Uni reste résolu à rechercher la normalisation des relations avec l'Argentine, mais a proposé de laisser de côté la question de la souveraineté sur les îles Malvinas. Il indique que la République argentine a déclaré pour sa part qu'elle était toujours prête à se conformer aux dispositions de la résolution 42/19 de l'Assemblée générale afin de régler toutes les questions encore en suspens relatives à l'avenir des îles Malvinas.

Le Secrétaire général termine son rapport en soulignant qu'il regrette :
"d'avoir à signaler une fois de plus que les conditions nécessaires pour que je puisse m'acquitter du mandat qui m'a été confié par l'Assemblée générale ne semblent pas être remplies" (A/43/799, par. 6),
même s'il souligne que les deux parties ont fait preuve d'une modération louable pour réduire les sources de tension dans l'Atlantique du Sud-Ouest. Il termine en indiquant que l'incapacité des parties d'engager un dialogue est décevante, compte tenu du temps qui s'est écoulé depuis le conflit de 1982. Le Secrétaire général nous assure ensuite qu'il poursuivra ses efforts et qu'il reste disposé à prêter son concours afin de réaliser cet objectif.

Ma délégation ne peut que regretter, elle aussi, qu'il n'ait pas été possible de progresser sur cette question au cours des 12 derniers mois, car cette question, comme toutes les délégations de l'Amérique latine l'ont réaffirmé, concerne non seulement l'Argentine mais tous les peuples et gouvernements de l'Amérique latine. Ainsi, depuis le siècle dernier, le Gouvernement et le peuple de la Bolivie accordent tout leur appui à l'Argentine sur la question des îles Malvinas.

M. Navajas-Mogro (Bolivie)

L'appui de la Bolivie résulte non seulement de la simple solidarité qui existe entre deux peuples frères unis par la géographie et le destin, mais également du fait que nos deux Etats respectent les mêmes principes du droit international, en particulier celui de ne pas reconnaître la conquête de territoires par la force des armes. Voilà pourquoi je réaffirme, au nom de mon gouvernement, l'engagement inébranlable de la Bolivie aux côtés de la République argentine dans le différend auquel celle-ci est partie pour recouvrer la souveraineté sur une partie intégrante de son patrimoine territorial : les îles Malvinas.

Ces six dernières années, la Bolivie a parrainé, conjointement avec d'autres pays, les projets de résolution qui ont été adoptés par l'Assemblée générale. Dans ces textes, on demandait aux Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de reprendre les négociations afin de trouver une solution pacifique au différend de souveraineté relatif à la question des îles Malvinas et on priait le Secrétaire général de poursuivre sa mission de bons offices afin d'aider les parties à reprendre ces négociations.

Depuis la quarantième session, un groupe de pays amis de l'Argentine et du Royaume-Uni présente chaque année un projet de résolution qui offre une nouvelle voie pour trouver des solutions à ce différend. Cette année, pour la quatrième fois de suite, on a suivi le même processus qui offre la possibilité de sortir de l'impasse; et c'est ainsi que la délégation bolivienne parraine, une fois encore, le projet de résolution A/43/L.27.

De l'avis de ma délégation, le Royaume-Uni et l'Argentine devraient pouvoir accepter ce projet de résolution et négocier, dans le cadre qu'il offre, une solution à leur différend. Il ne fait aucun doute que toute solution à la question des îles Malvinas doit passer par la voie diplomatique et doit tenir compte des différents aspects de la question, en particulier du problème de la souveraineté, qui pourrait être abordé dans la perspective du XXI^e siècle, en tenant compte du fait que les îles Malvinas ont fait partie du patrimoine territorial argentin, auquel elles devraient, d'une façon ou d'une autre, être réintégrées.

Pour terminer, ma délégation lance, dans un esprit de franche cordialité, un appel pressant aux autorités du Royaume-Uni pour qu'elles s'efforcent de résoudre les problèmes en suspens concernant les îles Malvinas. D'importants secteurs de la société britannique ont déjà dit être favorables à une solution négociée. Le Gouvernement démocratique de l'Argentine a, pour sa part, déjà fait preuve de son

M. Navajas-Mogro (Bolivie)

engagement et de sa vocation pacifique dans le cadre des résolutions de notre organisation mondiale. Il appartient maintenant à notre assemblée d'appuyer le projet de résolution A/43/L.27 et au Secrétaire général de poursuivre ses bons offices; nous exprimons l'espoir que, l'an prochain, les parties nous feront savoir qu'elles sont en train de dialoguer pour trouver une solution à ce différend.

M. ADOUKI (Congo) : La communauté internationale est actuellement le témoin d'un processus de changement accéléré, plein d'espoirs et de promesses. Avec elle, nous, acteurs privilégiés de la scène internationale, savons ce que nous devons au camarade Président Mikhaïl Gorbatchev, Secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique, et au Président des Etats-Unis d'Amérique, Ronald Reagan. L'efficacité de leur dialogue enfin excellemment bien noué - pas moins de quatre sommets soviéto-américains à l'opposé des temps sombres de la guerre froide - a permis de rendre le monde plus sûr, les perspectives de paix plus encourageantes. Ainsi, les premières mesures concrètes vers un désarmement véritable ont pu être inscrites dans l'histoire du monde, éloignant celui-ci de l'holocauste nucléaire.

Encouragés par ce dialogue, aussi bien que par la détente développée entre les superpuissances du moment, bien des pays, bien des régions ont manifesté un net regain d'intérêt pour la paix et se sont montrés désireux de contribuer pacifiquement à la recherche de solutions aux conflits ou situations de tensions qui les opposent. Ce qui était impensable a pu être envisagé avec courage, et les Etats ont même rendu possible ce qui hier ne l'était pas.

Les ressorts en sont assurément profonds, à examiner différentes références aisées. L'Accord de Genève sur l'Afghanistan, par exemple; les progrès réalisés dans le règlement du conflit Iran-Iraq. Récemment, à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU, la réunion du Conseil de sécurité, lequel, à l'unanimité des 15 membres permanents et non permanents, a consacré l'acceptation par le Maroc et le POLISARIO du plan de paix de l'ONU et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) qui préconise un référendum d'autodétermination, puis a autorisé le Secrétaire général à nommer un représentant spécial, aujourd'hui à pied d'oeuvre.

Les Nations Unies elles-mêmes, dont la capacité d'action et l'aptitude à négocier se sont trouvées considérablement renforcées par les progrès importants réalisés dans le règlement de questions naguère jugées irrémédiablement figées,

M. Adouki (Congo)

poursuivent, à la faveur de ce climat international nouveau, une sorte de renaissance politique et organique à la fois. Cette réalité nouvelle, en dépit de sa fragilité parfois, comporte des succès indéniables, au prix d'efforts patients, étendus et dévoués de médiateurs avisés, au premier rang desquels le Secrétaire général de l'ONU, à qui je renouvelle l'hommage de mon pays. La communauté internationale doit se sentir encouragée et appuyer résolument ces initiatives de paix.

Force nous est de constater qu'il persiste des crises ou des situations de tension ici et là et que l'embellie ne recouvre, hélas, pas encore tous les cas de figure. Le régime d'apartheid est toujours en cours à Pretoria. La situation au Moyen-Orient rythme trop modérément l'ode triomphale de la paix. En Amérique latine, la question des îles Malouines et, particulièrement, celle de son règlement, objet du présent débat, ne semblent guère rejoindre cet ensemble de faits exceptionnels qui se sont produits, modifiant la nature des relations politiques dans le monde et facilitant le renforcement de la paix dans la plupart des régions.

On peut légitimement s'interroger sur l'absence de progrès ici, en dépit de la position positive adoptée par la Grande-Bretagne, par exemple face à la Déclaration faisant de l'Atlantique Sud une zone de paix et de coopération. Le Secrétaire général, lui, ne cache pas son amertume. Il observe d'ailleurs, dans son rapport sur la question des îles Malouines publié sous la cote A/43/799, que les positions des deux gouvernements en conflit restent substantiellement les mêmes.

M. Adouki (Congo)

C'est dire que la Grande-Bretagne n'entend guère renoncer à ses engagements à l'égard des habitants des îles Malouines. Mais elle souhaite progresser sur des questions autres que la souveraineté, telles les pêcheries, tandis que l'Argentine rappelle qu'elle reste prête à se conformer aux dispositions de la résolution 42/19 de l'Assemblée générale et, à cet effet, à entamer des négociations pour régler toutes les questions encore en suspens entre les deux pays, notamment toutes celles qui ont trait à l'avenir des îles Malouines.

Le Secrétaire général conclut - et on le comprend - qu'il ne peut s'acquitter de son mandat.

Dès lors, il est normal que l'Assemblée générale exprime sa préoccupation sur le fait que les négociations n'ont jamais encore été entamées, en dépit des sollicitations successives de ses résolutions.

Il faut se féliciter que l'affrontement armé a cessé et que les parties continuent de faire preuve d'un effort de modération, évitant toute détérioration de la situation. Les intérêts de la communauté internationale et des peuples de cette région de l'Atlantique Sud commandent vivement, en prenant les résolutions de l'ONU comme base, l'ouverture nécessaire d'un dialogue ample entre les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni. Il serait encore une fois regrettable que l'expérience riche des conflits régionaux en voie de règlement dans d'autres hémisphères ou la nouvelle conception des relations internationales privilégiant un climat de confiance et d'entente n'influent pas positivement sur ce dialogue tant recherché entre l'Argentine et le Royaume-Uni. C'est à ce prix que pourra se concrétiser la normalisation des relations manifestée à plusieurs reprises par les deux gouvernements.

M. AGUILAR (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : Au cours de ces derniers mois, comme l'ont fait observer la majorité des intervenants qui m'ont précédé, un changement très positif s'est produit dans les relations internationales. La volonté manifestée par les dirigeants des grandes puissances a permis de créer des conditions favorables au règlement de plusieurs différends par des voies pacifiques. C'est dans ce climat de détente que des progrès très prometteurs ont été faits vers le règlement de divers conflits locaux, dont ceux relatifs à certaines questions coloniales. Il apparaît par exemple tout à fait possible de trouver une solution à des problèmes comme ceux de la Namibie et du Sahara occidental.

M. Aguilar (Venezuela)

Malheureusement, il ne semble pas que le cas des îles Malvinas ait bénéficié de ce climat de détente. Il y a un an que la résolution 42/19 a été adoptée et aucun élément ne nous permet d'envisager une solution à ce problème.

Dans son rapport du 11 novembre 1988, le Secrétaire général déclare :

"Je regrette donc d'avoir à signaler une fois de plus que les conditions nécessaires pour que je puisse m'acquitter du mandat qui m'a été confié par l'Assemblée générale ne semblent pas être remplies." (A/43/799, par. 6)

Dans le même document, le Secrétaire général estime que

"Si les deux parties ont fait preuve d'une modération louable en évitant une détérioration de la situation dans l'Atlantique du Sud-Ouest, leur incapacité d'engager un dialogue véritable au sens de la résolution 42/19 est décevante." (Ibid.)

Il y a à peine quelques jours, l'Assemblée générale a adopté la résolution 43/25, intitulée "Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud", dont les principes et les buts devraient guider les parties dans leur approche de la question des îles Malvinas. En s'associant aux auteurs de cette résolution, le Venezuela a déclaré qu'il

"ne pouvait que prendre part à une initiative de cette nature, qui a pour but de protéger cette vaste région océanique importante sur le plan stratégique de toute activité pouvant aboutir à créer ou à aggraver dans celle-ci des situations de tension ou de conflit". (A/43/PV.47, p. 41)

Le maintien de la colonisation anachronique des îles Malvinas contredit clairement cet objectif et introduit des éléments de tension aux conséquences impondérables pour toute la région. Il est regrettable que des efforts internationaux si louables n'aient pas une résonance appropriée dans la volonté individuelle de certains Etats.

Dans ce contexte, le Venezuela se félicite de voir que l'Argentine est disposée à entamer des négociations avec le Royaume-Uni, conformément à la résolution 42/19, ainsi qu'à prendre des mesures propres à atténuer la tension, comme la déclaration unilatérale de cessation des hostilités dans la zone et sa volonté maintes fois exprimée de parvenir à un règlement pacifique du différend. La mise en oeuvre de mesures propres à accroître la confiance dans un esprit de respect réciproque constitue une condition fondamentale du processus qui mène à des négociations mûres et souples permettant de produire un règlement global et définitif du contentieux bilatéral.

M. Aguilar (Venezuela)

Il est par conséquent indispensable, aujourd'hui plus que jamais, de persévérer dans la recherche de formules qui rapprochent les positions entre la République argentine et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Plus de cinq ans après ce conflit douloureux, le moment est venu de panser les plaies et de regarder vers l'avenir.

M. Aguilar (Venezuela)

Dans cet ordre d'idées, le Venezuela souhaite réitérer son appel visant à concerner les volontés pour normaliser les relations entre deux pays traditionnellement amis, comme condition indispensable à un règlement satisfaisant de la controverse. Le Venezuela demande notamment au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de prêter attention aux exhortations toujours plus pressantes de la communauté internationale pour procéder à la négociation de la question de la souveraineté sur les îles.

Je souhaite enfin réitérer notre appui à la mission de bons offices entreprise par le Secrétaire général pour contribuer à faciliter le dialogue entre les parties et les aider ainsi à respecter les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

M. SMIRNOV (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : Pour la communauté internationale, cette année est devenue un jalon du renouveau dans les affaires internationales. Au lieu de schémas de confrontation d'équilibre des forces, nous voyons maintenant au premier plan des efforts visant à résoudre les problèmes internationaux, une recherche de l'équilibre des intérêts des Etats sur la base des principes de la Charte. Comme l'a fait observer le Secrétaire général dans son rapport sur les travaux de l'Organisation :

"nous voyons clairement se dessiner la possibilité d'apporter la paix aux régions troublées, et ce grâce aux efforts de l'Organisation."

(A/43/1, chap. 1)

Concernant le processus politique en Amérique latine, on a su conjuguer les liens entre les préoccupations de sécurité régionale, l'amélioration des institutions démocratiques et la croissance économique et l'assainissement de la situation internationale tout entière. Cette position a trouvé son expression dans la Déclaration d'Acapulco, dont l'Union soviétique s'est félicitée. Le Secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême, M. Gorbatchev, a observé avec satisfaction que "cette déclaration correspondait à notre conception de la sécurité globale". Nous apprécions beaucoup l'idée qu'elle contient, selon laquelle le maintien de la paix suppose la non-ingérence dans les affaires intérieures, la solution des litiges internationaux sans recourir à la force ou à la menace de la force et la coopération basée sur l'égalité des droits.

M. Smirnov (URSS)

Les préoccupations concernant la sécurité régionale et le désir de promouvoir une amélioration du climat international se sont également manifestées dans la déclaration soviéto-brésilienne sur la collaboration pour la paix et la coopération internationales, formulée durant la récente visite à Moscou du Président du Brésil. Dans cette déclaration, on souligne l'importance de renforcer les négociations internationales, et notamment le rôle des Nations Unies, et on appelle l'attention sur la nécessité de développer et de renforcer le dialogue international visant à consolider la paix et la sécurité internationales conformément à la Charte. De même, on y déclare le souhait des parties de trouver une solution juste et pacifique aux conflits régionaux, car s'ils persistaient, ils représenteraient une grave menace à la stabilité de la situation internationale et à la paix globale.

La récente discussion en plénière de la situation en Amérique centrale a montré le désir qu'ont les peuples épris de paix de régler les questions qui se sont accumulées dans la région, par des moyens politiques et sans ingérence étrangère. Un nouvel élan pour la réalisation d'une paix stable et durable en Amérique centrale est à espérer, à la suite de la réunion des présidents des cinq pays d'Amérique centrale qui aura lieu à El Salvador, et grâce aux efforts du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui.

C'est donc dans cette atmosphère globale et régionale que la communauté internationale adresse un nouvel appel aux Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni pour passer aux négociations, afin de trouver les moyens d'assurer un règlement pacifique et définitif des problèmes en suspens entre les deux pays, y compris tous les aspects de l'avenir des îles Falkland (Malvinas) conformément à la Charte. Il est impossible de ne pas accepter ce que dit le Secrétaire général dans son rapport sur cette question :

"... leur incapacité d'engager un dialogue véritable au sens de la résolution 42/19 est décevante. Elle l'est encore plus si on considère, notamment, le temps qui s'est écoulé depuis le conflit de 1982 et la tendance actuelle à un effort renouvelé pour rechercher des solutions pacifiques aux différends internationaux." (A/43/799, par. 6)

L'Union soviétique, accompagnée de la majorité écrasante des Nations Unies, est en faveur de la recherche des moyens permettant d'assurer un règlement pacifique des problèmes non résolus entre l'Argentine et le Royaume-Uni, y compris tous les aspects de l'avenir des îles. Il est évident que dans un règlement des

M. Smirnov (URSS)

questions relatives aux îles Falkland (Malvinas), il faut faire preuve de réalisme et d'une volonté de compromis et procéder à des négociations sérieuses sur la base de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Comme le souligne lui-même le Secrétaire général des Nations Unies dans son rapport :

"Il faut agir, sans perdre de temps, pour essayer de surmonter les divergences de vues qui séparent actuellement les deux pays." (A/43/799, par. 6)

M. PAOLILLO (Uruguay) (interprétation de l'espagnol) : L'appel lancé une fois de plus par l'Assemblée générale aux Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni pour qu'ils entament des négociations en vue de régler les problèmes en suspens entre les deux pays, y compris l'avenir des îles Malvinas, constitue le coeur de la résolution que nous sommes en train d'examiner et qui est parrainée par l'Uruguay. Comme on le sait, ce n'est pas la première fois que cela se produit, puisque depuis 1982 l'Assemblée générale a déjà adressé des appels semblables.

Ces appels n'ont pas obtenu beaucoup de succès. Dans son rapport sur la question, le Secrétaire général regrette d'avoir à signaler une fois de plus que les conditions nécessaires ne semblent pas être remplies pour qu'il puisse s'acquitter du mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale, de continuer sa mission de bons offices pour aider les parties à tenir compte de cet appel.

Nous partageons la déception du Secrétaire général tout en le remerciant de sa proposition de rester à la disposition des parties pour leur apporter l'aide dont elles pourraient avoir besoin. La déception est d'autant plus grande que l'appel lancé par l'Assemblée générale aux deux pays impliqués dans ce problème, ne saurait être plus modeste. C'est à peine le rappel d'une obligation élémentaire qui incombe à tous les membres de la communauté internationale de régler leurs conflits de manière pacifique. C'est simplement un appel au dialogue, sans préjuger des modalités que doivent assumer ces négociations, ni des bases sur lesquelles elles seraient fondées, ni sur leurs résultats.

M. Paolillo (Uruguay)

De plus, l'appel ne saurait être plus logique et nécessaire. La question des Malvinas est actuellement gelée, et il n'est bon pour personne de la maintenir ainsi.

Ce n'est pas bon pour les parties parce que des relations d'amitié séculaires dont chacune avait profité dans le passé sont interrompues. Les parties se trouvent maintenant dans une situation qui ne fait que favoriser la méfiance, le ressentiment et, en fin de compte, l'insécurité.

Ce n'est pas bon pour les pays de l'Atlantique Sud, étant donné que le maintien dans la région de foyers de tension, comme la situation aux Malvinas, fait obstacle à la réalisation d'activités communes en vue d'atteindre les objectifs de la Déclaration faisant de l'Atlantique Sud une zone de paix et de coopération, adoptée par l'Assemblée générale et acceptée à la fois par l'Argentine et le Royaume-Uni.

Finalement, ce n'est pas bon pour la communauté internationale car, bien que les parties, comme le signale le Secrétaire général, aient fait preuve d'une modération digne d'éloges pour éviter que ne s'aggrave la situation, le conflit subsiste, il reste une source d'irritation et, par conséquent, une menace pour la sécurité dans la région.

Le gel de la situation est en outre, de par sa nature, anachronique, et d'autant plus anachronique dans la conjoncture historique actuelle que, comme suite à la vague de bonne volonté, de compréhension mutuelle et d'attachement à la paix qui semble gagner toute la planète, des conflits complexes et tenaces s'orientent vers des solutions durables. Dans tous les cas, la première condition pour progresser dans cette voie a été la volonté des parties antagoniques à dialoguer et à négocier.

Enfin, la situation est paradoxale si l'on considère que, tout au long de la période de gel, les deux parties ont manifesté la volonté de normaliser leurs relations et ont souligné la nécessité de faire tout le nécessaire pour restaurer la confiance entre elles et mettre fin au conflit.

Le Gouvernement argentin, en tout cas, a clairement et à maintes reprises indiqué qu'il était prêt à entamer des négociations conformément aux dispositions des résolutions de l'Assemblée générale. Il n'y a pas eu, à ce jour, d'indication semblable de la part du Royaume-Uni, sans quoi, bien sûr, les possibilités de parvenir à une solution rapide du conflit disparaissent. Néanmoins, le Royaume-Uni n'a pas caché son désir de normaliser ses relations avec l'Argentine et de voir se

M. Paolillo (Uruguay)

rétablir la confiance entre les deux pays. On ne voit pas comment ces objectifs pourraient être atteints si les deux parties ne contribuent pas à créer des conditions favorables au dialogue et à la négociation.

Cela étant, l'Assemblée générale n'a d'autre choix que de réitérer son appel aux parties pour qu'elles négocient; par conséquent, elle n'a d'autre choix que d'appuyer massivement le projet de résolution, comme elle l'a fait dans le passé pour de semblables projets de résolution.

La position de l'Uruguay sur le fond de la question des Malvinas est bien connue. Nous avons toujours appuyé les revendications de l'Argentine sur les îles, fondées sur des bases historiques et juridiques. Mais, ce n'est ni le lieu ni le moment de discuter de questions de fond. Nous ne cherchons pas à imposer aux parties une solution donnée quelconque, nous leur demandons simplement de se mettre à chercher une solution. L'adoption du projet de résolution, loin d'être l'accomplissement d'un acte rituel, comme on l'a dit lors de la dernière session, est l'expression d'une préoccupation générale, d'un sentiment partagé par l'immense majorité de la communauté internationale. C'est un rappel adressé par la communauté internationale aux parties pour leur dire que nous savons que le conflit existe, qu'il est une source de danger, que cela nous préoccupe profondément et qu'elles, les parties, sont dans l'obligation de le régler.

M. HUERTA MONTALVO (Equateur) (interprétation de l'espagnol) : Je voudrais tout d'abord adresser mes plus cordiales félicitations au Président de l'Assemblée générale pour sa magnifique performance dans la conduite de nos travaux. Ses talents, tirés de sa grande expérience, ont pleinement répondu aux espoirs de la communauté internationale.

En ce qui concerne la question qui nous occupe, l'Equateur continue comme toujours à appuyer l'Argentine dans sa revendication des îles Malvinas. Fondée sur des raisons historiques et juridiques, cette position s'affirme également dans l'un des mandats les plus importants de notre organisation, à savoir obtenir, par des moyens pacifiques et conformément aux principes du droit international, un ajustement ou un règlement des controverses ou des situations internationales susceptibles d'ébranler la paix.

M. Huerta Montalvo (Equateur)

L'Equateur sait que la paix est l'oeuvre de la justice; la paix est en même temps une valeur sans frontières. C'est pourquoi je me hasarderai à lancer un appel en sa faveur dans les relations entre la République argentine et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, d'autant plus qu'il y a quatre jours, ils se sont déclarés en faveur de la décision que l'Assemblée générale a entérinée de créer une zone de paix et de coopération dans l'Atlantique Sud. Certes, il faut pour cela que disparaisse de la face de la terre le moindre vestige de colonialisme et que l'on accepte que l'emploi ou la menace de l'emploi de la force ne génère pas de droits. La carte du monde a été dessinée par les guerres, je sais donc que la tâche n'est pas facile.

Il y a quelque temps, Arnold Toynbee - en plus de son livre intitulé "Study of History" - nous a montré l'énorme disparité qui existe entre technique et éthique. Le long parcours sinueux suivi par la question de Namibie le prouve, pour ne citer qu'un exemple, et l'unanimité sur la question n'a jusqu'à très récemment obtenu aucun résultat.

Je sais par conséquent que nombre de résolutions que nous adoptons ici sont malheureusement plus liées à la technique des relations internationales qu'à l'éthique de celles-ci. Dans ce contexte, le philosophe anglais estimait que, bien que ladite disparité soit non seulement humiliante mais aussi mortellement dangereuse, il subsistait néanmoins quelques raisons d'être optimistes.

Les destins de l'Argentine et du Royaume-Uni sont confiés à des régimes qui répondent à la volonté de leurs peuples. Ces régimes peuvent donc prendre des décisions en leur nom, en accord avec les résolutions appuyées ici en faveur de la paix et de la coopération internationales. L'Argentine a montré ses bonnes dispositions; le Royaume-Uni a été réticent. Tous deux sont des peuples amis de l'Equateur et je leur lance un appel cordial pour que, grâce à un franc dialogue, avec l'appui des bons offices du Secrétaire général, ils trouvent une solution aux différends qui les séparent actuellement. Le dialogue caractérise nettement l'histoire actuelle et c'est pourquoi l'Equateur appuie le projet de résolution présenté à l'Assemblée générale.

La séance est levée à 12 h 10.